

## **BStGer RR.2010.78 vom 19. Mai 2010**

Bundesstrafgericht, 2010-05-19, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger\\_RR.2010.78](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_RR.2010.78)

FR: TPF RR.2010.78 du 19 mai 2010

IT: TPF RR.2010.78 del 19 maggio 2010

### **Regeste**

Frais et dépens liés à la procédure RR.2009.332-333 (art. 63 ss PA).

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

PA);

en l'espèce, le Tribunal fédéral a admis le recours formé contre l'arrêt rendu par la Cour de céans le 5 février 2010 dans la cause RR.2009.332-333, annulé cet arrêt, rejeté les recours formés par A. et la société B. contre la décision de clôture rendue par le juge d'instruction le 9 octobre 2009, confirmé cette dernière décision et condamné solidairement A. et la société B. au paiement des frais judiciaires (act. 2);

compte tenu de l'ensemble des circonstances, notamment du fait que le Tribunal fédéral ait rendu un arrêt réformatoire sur le recours formé contre l'arrêt RR.2009.332-333, tout en condamnant solidairement A. et la société B. au paiement des frais y relatifs, et du fait que A. et la société B. n'aient provoqué la saisine que d'une juridiction fédérale, il se justifie, exceptionnellement, de ne point percevoir de frais relativement à la procédure RR.2009.332-333 (art. 63 al. 1 i. f. PA);

la procédure RR.2009.332-333 ne donne pas lieu à l'octroi d'une indemnité de dépens (application par analogie de l'art. 68 al. 3 de la Loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF; RS 173.110], respectivement de l'art. 1 al. 3 du Règlement du 26 septembre 2006 sur les dépens et indemnités alloués devant le Tribunal pénal fédéral [RS 173.711.31]);

- 4 -

la caisse du Tribunal pénal fédéral restituera dans son intégralité l'avance de frais totale de CHF 8'000.-- effectuée par A. et par la société B. en lien avec la procédure RR.2009.332-333;

le présent arrêt est rendu sans frais (art. 63 al. 1 i. f. PA);

il n'est pas alloué de dépens.

- 5 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.